

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **8 septembre 2020**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1
 Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
 Madame Diane Parent, conseillère # 3
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5
 Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

105-20

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item Divers et d'accepter le procès-verbal du 3 août 2020.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Remise Fédérale	803.68
Remise Provinciale	2 199.49
Administration	1 936.19
Coordonnateur en loisir	2 005.43
Eau potable & Aqueduc	842.08
Eau usée & Égout	13.58
Inspecteur municipal	88.28
Voirie	1 337.82
RÉSEAU ROUTIER	
Entretien véhicule et équipement	3 964.86
Article quincaillerie, outil, insecticide	340.03
Nivelage routes	3 449.25
Achat de gravier	2 707.07
Entretien terrassement	431.16
Essence, huile et diesel	131.11
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération (2/6)	1 888.84

LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	46.96
Frais de déplacement juillet-août	338.40
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	305.93
Électricité (bassin d'épuration, route 297)	656.47
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	391.31
Téléphone (cellulaire)	33.90
Fond d'information du territoire	35.00
Contrat service photocopieur	176.82
Frais de postes (journal)	53.81
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	18.53
Papeterie et fourniture de bureau	539.91
Contribution CLSC 2019-2020	5 000.00
Remboursement location salle	100.00
Chaises ,tables, classeurs salle informatique	3 838.52
Participation OMH révisée 2016 et 2019 No 101-20	613.00
Païement final travaux chemin Kempt No 102-20	40 405.54
Asphalte stationnement centre municipal No 104-20	27 426.54
	102 119.51

Disponibilité de crédits

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

106-20 ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

107-20 VIDANGE BOUES BASSIN

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement du décompte définitif qui libère la retenue finale, au montant de 2 478,87 \$, pour les travaux de vidange des boues du bassin d'eau usée.

Maire

108-20 **DÉPLACEMENT BORNE INCENDIE**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le déplacement de la borne incendie #19, à la suite de la demande écrite de la Ferme Jolipré Holstein, 490 route 132, pour rendre plus sécuritaire la circulation des semi-remorques sur la route 132 lors de la livraison de moulu ou la collecte du lait.

Maire

109-20 **BASSIN EAU USÉE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la soumission de l'offre de services professionnels en ingénierie de Tétra Tech pour l'élaboration d'une étude préliminaire, estimation de coûts et recommandations afin d'effectuer la mise à niveau du traitement des eaux usées, au montant de 19 970,00 \$.

Maire

110-20 **COLLECTE GROS REBUTS**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise une collecte de gros rebuts dans le mois de septembre ou octobre.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h10.

Président

Secrétaire